



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 91907

Texte de la question

M. Mathieu Hanotin interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice au sujet des tribunaux de commerce spécialisés. Le tribunal du commerce de Bobigny, le 2e en France en nombre de décisions rendues chaque année, n'a pas été retenu dans la liste des 18 tribunaux de commerce spécialisés annoncée le 27 novembre 2015. Le tribunal de commerce de Bobigny est situé dans un département comportant de nombreux sièges sociaux d'entreprises. Il traite chaque année un volume de procédures collectives plus important que le tribunal de commerce d'Evry et que celui de Nanterre. Il l'interroge pour connaître les raisons pour lesquelles le tribunal de commerce de Bobigny n'a pas été inscrit dans la liste des tribunaux de commerce spécialisés et souhaite savoir dans quelle mesure le tribunal de commerce de Bobigny, au regard de son importance, peut être ajouté à cette liste.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Hanotin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91907

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 91

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)